

**Procès verbal de l'installation de l'Association intercommunale de Morges et environs  
(ASIME)**

**le 28 juin 2011, à 20 h 00,  
au Foyer de Beausobre à Morges**

---

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et bienvenue par M. le Préfet Jacques Bezençon
2. Désignation d'un secrétaire provisoire et d'un scrutateur provisoire
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal
4. Election du président du Conseil intercommunal
5. Election du secrétaire du Conseil intercommunal
6. Election du vice-président du Conseil intercommunal
7. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants
8. Election des membres du Comité de direction
9. Election du président du Comité de direction
10. Assermentation du Comité de direction
11. Nomination de la Commission de gestion pour la législature
12. Désignation des délégués au Conseil d'Etablissement (4 membres du Conseil intercommunal)

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance et bienvenue par M. le Préfet Jacques Bezençon**

Le Préfet du district, M. Jacques Bezençon, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**2. Désignation d'un secrétaire provisoire et d'un scrutateur provisoire**

Le Préfet déclare ouverte la séance d'installation de l'Association et nomme

Secrétaire provisoire : Mme Arielle Porret, de l'Office de l'administration scolaire, Morges.

Scruteurs : Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château et Mme Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges.

Membres présents : 25 conseillers et conseillers suppléants.

Membres absents : 16 conseillers et conseillers suppléants.  
Selon liste annexée.

M. le Préfet les remercie de s'être mis à disposition.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

**3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal**

Conformément aux articles 83 et suivants de la Loi sur les Communes il est procédé à l'assermentation des membres du Conseil intercommunal, selon la liste déposée, annexée au présent procès-verbal.

Le Préfet donne lecture du texte d'assermentation. Chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « Je le promets »

**4. Election du président du Conseil intercommunal**

L'article 89 de la Loi sur les Communes dit :

«Après la prestation du serment par les membres du Conseil, ce corps procède, sous la présidence du Préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire».

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.



Le Préfet demande des propositions de candidatures.

Les candidatures de  
Mme Martine Blauth de Tolochenaz, qui refuse, et  
M. Eric Züger de Morges  
sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, l'Assemblée élit M. Eric Züger  
au poste de président qui est félicité pour cette nomination.

#### **5. Election du secrétaire du Conseil intercommunal**

Il est procédé à l'élection du secrétaire.

Le Préfet demande des propositions de candidatures.

La candidature de Mme Arielle Porret  
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, à main levée, l'Assemblée élit Mme Arielle Porret  
au poste de secrétaire qui est félicitée pour cette nomination.

#### **6. Election du vice-président du Conseil intercommunal**

Le Président nouvellement élu procède à la nomination du Vice-président.

Le Président demande des propositions de candidatures.

La candidature de Mme Martine Blauth de Tolochenaz  
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, à main levée, l'Assemblée élit Mme Martine Blauth de Tolochenaz  
au poste de Vice-présidente qui est félicitée pour cette nomination.

#### **7. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants**

Afin de compléter le Bureau il est procédé à la nomination de deux scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Le Président demande des propositions de candidatures.

Scrutateurs : Les candidatures de Mme Anne-Catherine Aubert, Morges, et M. Gérald Petit, Lully,  
sont annoncées.

Scrutateurs suppléants : Les candidatures M. Frédéric Ambersin, Morges, et M. Pierre Lanthemann,  
Romanel-sur-Morges, sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, à main levée, l'Assemblée élit Mme Anne-Catherine Aubert, Morges et M. Gérald  
Petit, Lully aux postes de scrutateurs et M. Frédéric Ambersin, Morges et M. Pierre Lanthemann,  
Romanel-sur-Morges aux postes de scrutateurs suppléants qui sont félicités pour leur nomination.

## **8. Election des membres du Comité de direction**

Le Bureau étant constitué, l'Assemblée élit le Comité de direction.

Le Président demande des propositions de candidatures.

Les candidatures de

Mme Isabelle Bonvin, Municipale de Romanel-sur-Morges,

Mme Françoise Wütrich, Municipale d'Aclens

M. Daniel Meienberger, Syndic d'Echichens,

Mme Marlise Holzer, Syndic de Lully,

Mme Maria-Pia Dubey, Municipale de Vufflens-le-Château,

Mme Sylvie Morel-Podio, Municipale de Morges

M. Denis Pittet, Municipal de Morges

sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, à main levée, l'Assemblée élit

Mme Isabelle Bonvin, Municipale de Romanel-sur-Morges, représentant les Communes d'Aclens, Bremlens et Romanel-sur-Morges,

Mme Françoise Wütrich, Municipale d'Aclens, représentant les Communes de l'Etablissement primaire de Morges Est pour la présente législature,

M. Daniel Meienberger, Syndic d'Echichens, représentant la Commune fusionnée d'Echichens (Colombier, Echichens, Monnaz et St-Saphorin),

Mme Marlise Holzer, Syndic de Lully, représentant les Communes de Lully et Tolochenaz,

Mme Maria-Pia Dubey, Municipale de Vufflens-le-Château, représentant les Communes de Chigny et Vufflens-le-Château,

Mme Sylvie Morel-Podio, Municipale de Morges, représentant la Commune de Morges,

M. Denis Pittet, Municipal de Morges, représentant la Commune de Morges,

au Comité de direction qui sont félicités pour leur nomination.

## **9. Election du président du Comité de direction**

Le Comité étant constitué, il est procédé à la nomination du président du Comité de direction.

Le Président demande des propositions de candidatures.

La candidature de Mme Isabelle Bonvin, Municipale de la Commune de Romanel-sur-Morges, est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

A l'unanimité, l'Assemblée élit Mme Isabelle Bonvin au poste de président du Comité de direction qui est félicitée pour cette nomination.

## **10. Assermentation du Comité de direction**

Le Comité étant nommé, ainsi que son président, le Préfet procède à leur assermentation.



Le Préfet donne lecture du texte d'assermentation, chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « Je le promets ».

Le Comité est déclaré régulièrement installé dans la charge à laquelle l'assemblée générale l'a appelé.

Le Préfet adresse félicitations et succès pour l'avenir de l'Association, sa mission est ainsi terminée.

le Préfet



Jacques Bezençon

la secrétaire



Arielle Porret

L'assemblée procède à la nomination des commissions

### 11. Nomination de la Commission de gestion pour la législature

Nomination de la Commission de gestion :

Mme Tania Larequi, Chigny

Mme Brigitte Perdrix, Tolochenaz

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges

M. Pierre Marc Burnand, Morges

Mme Ursula Goy, Echichens

Suppléants

M. Frédéric Ambresin, Morges

Mme Fida Kawkabani, Morges

### 12. Désignation des délégués au Conseil d'Etablissement

Selon l'art. 3 du Règlement du Conseil d'établissement, les représentants des autorités intercommunales sont :

4 conseillers intercommunaux

M. Vincent Jaques, Morges

Mme Alexandra Capraro, Chigny

Mme Karine Ropraz, Bremblens

Mme Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château

### 13. Divers

M. Pierre Marc Burnand, Morges, demande si les prochaines séances du Conseil intercommunal sont déjà fixées. Mme Isabelle Bonvin répond par la négative. M. Eric Züger demande que ces dates soient rapidement communiquées à l'assemblée.

le Président du Conseil intercommunal



Eric Züger

la secrétaire



Arielle Porret